**ROYAUME DU MAROC**

|  |  |
| --- | --- |
| **C:\Users\HP\Desktop\logo-ministere-sante1.png**MAITRE D’OUVRAGE**MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE** | **C:\Users\admin\Desktop\ANEP.png**MAITRE D’OUVRAGE DELEGUE**MINISTERE DE L’EQUIPEMENT ET DE L’EAU****AGENCE NATIONALE DES EQUIPEMENTS PUBLICS****DIRECTION REGIONALE DE L’ORIENTAL** |

**AVIS D’APPEL D’OFFRES OUVERT INTERNATIONAL SUR OFFRES DE PRIX**

 **N° :** **AOOI/11/2025/ANEPO**

Le **03/09/2025 à 10 h 30**, il sera procédé, dans les locaux de la Direction Régionale de l’Agence Nationale des Equipements Publics De l’Oriental, sis à [**Boulevard Al Maghreb Al Arabi Oujda**](https://goo.gl/maps/7mseX2KdrSsAANvd6) **BP 752**, à l’ouverture des plis relatifs à l’appel d’offres international sur offres de prix, pour :

**TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL DE TAOURIRT**

**LOT N°03 : ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES**

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: [**www.marchespublics.gov.ma**](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **UN MILLION QUATRE CENT MILLE DIRHAMS (1 400 000,00DH)**

L’estimation des coûts des prestations, est fixée à la somme de : **SOIXANTE ET ONZE MILLION SEPT CENT DIX NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS TOUTES TAXES COMPRISES (71 719 968,00 DHS).**

L’appel d’offres est lancé conformément aux dispositions du Décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics, avec des ajustements nécessaires pour se conformer aux Directives pour l’acquisition de Biens, Travaux et Services connexes dans le cadre des Projets financés par la Banque Islamique de Développement (BID), du fait du financement de ce marché par cette institution. Les procédures de passation de marchés doivent être conformes aux Principes Fondamentaux de Passation des Marchés de la BID et garantir que les Directives de la Banque contre la corruption visée dans l’Accord de financement s’appliquent.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l’accord de financement n° MAR1037 passé entre le royaume du Maroc et la Banque Islamique de Développement (BID) en date du 28 Septembre 2020, et des articles 30 , 32 et 135 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) conformément à l’Arrêté du Ministre Délégué auprès de la Ministre de l’Economie et des Finances, chargé du Budget n°1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°**5** du règlement de consultation.

La documentation technique doit être déposée à la fois, au niveau de l’enveloppe contenant le dossier administratif au portail marocain des marchés publics, et au service des marchés de la Direction Régionale de l’Agence Nationale des Equipements Publics De l’Oriental avant le **03/09/2025 à 10h30.**

Le dossier technique doit comprendre :

**Pour les concurrents installés au Maroc :**

Le certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l’équipement et de l’eau ou sa copie certifiée conforme à l’original suivant :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Secteur** | **Qualification exigée** | **Classe** |
| **J** | J1 et J6 | 1 |
| **K** | K6 et K7 | 1 |

**Pour les concurrents non installés au Maroc :** Fournir le dossier technique tel qu’il est prévu dans le règlement de la consultation.